

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

CU-521-8.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE CONSULTATION POUR LA
NOMINATION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Le Conseil de l'Université nomme Marie-France Raynault, directrice du Département médecine sociale et préventive à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, membre du Comité de consultation sur la nomination du directeur/directrice du Département de kinésiologie.

CU-521-8.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Conseil de l'Université nomme Mme Monique Leroux membre du Comité de vérification pour un premier mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011, mais ne dépassant pas la durée de son mandat au Conseil.

CU-521-8.3 DÉMISSIONS

Le Conseil de l'Université,

1. accepte la démission de la personne dont le nom suit, conformément à la recommandation transmise par le Comité exécutif lors de sa 1000^e séance tenue le 16 janvier 2007;

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Département de sociologie

SALES, M. Arnaud : comme directeur à compter du 1^{er} juin 2007.

2. accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-2/521^e/914.1 déposé aux archives, conformément à la recommandation transmise par le Comité exécutif lors de sa 1001^e séance tenue 20 février 2007.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

POINTS POUR DÉCISION

CU-521-9.1 AMENDEMENT À LA CONVENTION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Le Conseil de l'Université

1. approuve la Convention d'amendement no 2 à la Convention de société en commandite de Gestion Univalor s.e.c., selon les dispositions du document A-2/521^e/915 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer la Convention d'amendement, après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

CU-521-9.2 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNIVALOR

Le Conseil de l'Université désigne M. Benoît Cyr, vice-président et chef de la direction financière de Perfectly natural solutions inc., représentant conjoint de HEC Montréal et de l'Université de Montréal au conseil d'administration de Univalor inc.

CU-521-10 FORMATION ET MANDAT DU COMITÉ SPÉCIAL D'EXPERTS POUR L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le Conseil de l'Université

1. forme le Comité spécial d'experts pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite au 31 décembre 2006, et ce, à partir des noms suggérés par le Comité de retraite, selon le document A-2/521^e/918 déposé aux archives;
2. établit le mandat du Comité spécial d'experts, selon la recommandation du Comité de retraite reproduite au document A-2/521^e/918 déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 11

Résolutions adoptées à la 521e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

CU-521-11 FRAIS TECHNOLOGIQUES

Le Conseil de l'Université approuve l'Entente de création d'un compte pour les besoins technologiques des étudiants entre la Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal, selon le document A-2/521^e/926 déposé aux archives.

CU-521-12 ÉMISSION D'OBLIGATIONS

IL EST RÉSOLU :

1. d'autoriser l'Université à emprunter immédiatement une somme de dix millions de dollars (10 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 23D pour les termes, aux prix et conditions, aux taux d'intérêt et sous les garanties et modalités ci-après déterminés;
2. d'autoriser l'Université, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer des obligations Série 23D (« les obligations ») d'une valeur nominale globale de dix millions de dollars (10 000 000 \$);
3. que les obligations :
 - a) soient datées du 8 mars 2007;
 - b) soient composées d'une première tranche d'une valeur nominale de 5 263 000 \$, portant intérêt au taux de 4,00 % l'an et venant à échéance le 8 mars 2010 (les « obligations 2010 »), d'une deuxième tranche d'une valeur nominale de 2 110 000 \$, portant intérêt au taux de 4,15 % l'an et venant à échéance le 8 mars 2013 (les « obligations 2013 ») et d'une troisième tranche d'une valeur nominale globale de 2 627 000 \$, portant intérêt au taux de 4,50 % l'an et venant à échéance le 8 mars 2017 (les « obligations 2017 »);
 - c) soient offertes en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres; chaque certificat global sera échangeable, en certaines circonstances, pour une égale valeur

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 11

Résolutions adoptées à la 521e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

-
- nominale globale d'obligations sous forme de certificats d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et comportant les caractéristiques des obligations que représentait le certificat global concerné;
- d) portent intérêt à compter du 8 mars 2007, au taux de 4,00 % l'an pour les obligations 2010, au taux de 4,15 % l'an pour les obligations 2013 et au taux de 4,50 % l'an pour les obligations 2017, payable semestriellement le 8 mars et le 8 septembre de chaque année jusqu'au paiement intégral du capital, tout versement d'intérêt en souffrance portant intérêt au même taux que celui du certificat global concerné;
 - e) soient payables, en capital et intérêts, pour les obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat global et, soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit, et pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat d'obligation;
 - f) ne soient pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Université, mais soient cependant achetables par elle sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode qu'elle estimera approprié, à tout prix n'excédant pas leur valeur nominale ou le prix de remboursement par anticipation, s'il en est, les intérêts courus et les frais d'achat;
4. que les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de l'Université, par n'importe lequel de ses officiers, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé, gravé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
 5. de désigner Société de fiducie Computershare du Canada, société de fiducie ayant son principal établissement au Québec à Montréal, à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 6. d'approuver la désignation, faite par le ministre des Finances du Québec, agissant comme mandataire de l'Université, de M^e Marc Rochefort, de Desjardins Ducharme, S.E.N.C.R.L., Avocats, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 5 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations et sur la validité de leur garantie;

7. d'autoriser le ministre des Finances du Québec à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
8. de prier le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec d'accorder à l'Université, au nom du gouvernement, une ou plusieurs subventions, payables sur les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts et le cas échéant, pour pourvoir au paiement des frais et des dépenses afférents à l'emprunt;
9. de constituer une fiducie d'utilité privée au bénéfice des porteurs d'obligations et de charger la société de fiducie précitée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie supplémentaire;
10. de garantir les obligations par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Université la subvention qui sera accordée à l'Université par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni l'Université ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances du Québec avant le 8 mars 2010 pour 855 000 \$, avant le 8 mars 2013 pour 504 000 \$ et avant le 8 mars 2017 pour 1 050 000 \$;
11. d'accepter que le produit de la vente des obligations soit remis à la société de fiducie pour être utilisé par cette dernière, pour le bénéfice de l'Université, conformément aux directives de n'importe lequel du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, du sous-ministre ou d'un membre du personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec autorisé, dans ce dernier cas, par règlement du gouvernement adopté en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (L.R.Q., c. M-15.1);
12. d'approuver le projet de convention de fiducie supplémentaire, dont un exemplaire est soumis à cette assemblée, et d'autoriser n'importe lequel de ses officiers, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, pour et au nom de l'Université, à signer la convention de fiducie supplémentaire à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 6 de 11

Résolutions adoptées à la 521e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

incompatibles avec les dispositions des présentes, à consentir à ce que le prix de vente des obligations soit reçu par la société de fiducie et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

13. d'autoriser ces mêmes personnes à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
14. d'assumer, sur le produit de l'emprunt, tous les déboursés, honoraires, frais et dépenses encourus aux fins des présentes, avant comme après la présente résolution, y compris les honoraires et frais des conseillers juridiques, les honoraires initiaux de la société de fiducie et, le cas échéant, les frais d'impression de l'imprimeur pour les certificats d'obligations qui pourraient être émis en échange des certificats globaux, le tout suivant la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
15. de payer, sur les revenus courants de l'Université, les honoraires annuels de la société de fiducie en conformité de la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
16. d'autoriser l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations;
17. de ratifier, sous réserve de l'octroi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministre des Finances du Québec à titre de mandataire de l'Université au groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,82 % pour une valeur nominale de 5 200 896,60 \$ d'obligations 2010, au prix de 98,27 % pour une valeur nominale de 2 073 497 \$ d'obligations 2013 et au prix de 98,58 % pour une valeur nominale de 2 589 696,60 \$ d'obligations 2017, avec en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 7 de 11

**Résolutions adoptées à la 521e séance tenue le
26 février 2007**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

Le Conseil de l'Université nomme M. Jean L. Rouleau doyen de la Faculté de médecine pour un second mandat de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2007 et échéant le 31 mai 2011.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 8 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

CU-521-13.2 AMENDEMENT À LA CONVENTION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Le Conseil de l'Université nomme M. Pierre Moreau doyen de la Faculté de pharmacie pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

CU-521-14.1 COMITÉ DES PROMOTIONS : ATTRIBUTION DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université attribue la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/521^e/919.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans la délibération reproduite dans le document A-2/521^e/919.1.1 déposé aux archives.

CU-521-14.2 COMITÉ DES PROMOTIONS : NOMINATIONS AVEC PERMANENCE

Le Conseil de l'Université nomme les personnes dont les noms paraissent au document A-2/521^e/920.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations reproduites dans le document A-2/521^e/920.1.1 déposé aux archives.

CU-521-14.3 PREMIER RAPPORT SUR LES PROMOTIONS À L'AGRÉGATION AU
1^{er} JUIN 2007

Le Conseil de l'Université accorde, à compter du 1^{er} juin 2007, la promotion à l'agrégation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/521^e/521.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts.

CU-521-14.4 RAPPORT DU COMITÉ DES PROMOTIONS 2005-2006

Le Conseil de l'Université

1. reçoit favorablement le rapport du Comité des promotions 2005-2006, selon le document A-2/521^e/923 déposé aux archives;
2. demande au *provost* et vice-recteur – Affaires académiques d'y donner suite de la façon la plus optimale;
3. demande au Comité des promotions de lui faire rapport annuellement, notamment sur les suites qui auront été données au rapport 2005-2006.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 9 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

CU-521-15 CRÉATION DU COMITÉ SUR LES DOCTORATS *HONORIS CAUSA*

Le Conseil de l'Université crée le Comité des doctorats *honoris causa*, dont le mandat et la composition sont les suivants :

Comité des doctorats *honoris causa*

Statut

Comité créé par le Conseil de l'Université à sa 521^e séance tenue le 26 février 2007

Mandat

Le Comité des doctorats *honoris causa* a pour mandat

- de recommander au Conseil de l'Université l'octroi des doctorats *honoris causa*,
- de veiller à la qualité des cérémonies de remise de diplômes de doctorat *honoris causa* et de collations de grades;
- de présenter au Conseil de l'Université toute recommandation en rapport avec le mandat dudit Comité.

Président

Le chancelier

Vice-président

Une personne désignée par le chancelier, le vice-président participe aux délibérations du comité, sans droit de vote sauf s'il préside la réunion en l'absence du président.

Membres

a) Membres d'office

- Le chancelier
- Le recteur
- Le *provost*
- Le directeur de l'École Polytechnique ou la personne qu'il désigne
- Le directeur de HEC Montréal ou la personne qu'il désigne

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 10 de 11

Résolutions adoptées à la 521e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

b) Membres nommés par le Conseil

- Un membre du Conseil nommé après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université
- Un membre du Conseil nommé par l'Assemblée universitaire
- Cinq personnes détenant un titre de professeur à l'Université de Montréal, sur recommandation du Comité des doctorats *honoris causa**

Assistent et participent aux réunions

- Le vice-président
- Le vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés,
- La secrétaire générale

* La durée de mandat de ces cinq personnes est de quatre ans. Pour les premières nominations, un membre recevra un mandat de deux ans, deux recevront un mandat de trois ans, et deux, un mandat de quatre ans.

CU-521-16 CRÉATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATION DES MEMBRES ET ABOLITION DU COMITÉ DES PERSONNELS

Le Conseil de l'Université

1. crée le Comité des ressources humaines du Conseil de l'Université, dont les membres seront au nombre de quatre et auquel participera le vice-recteur exécutif;
2. nomme Mme Gisèle Desrochers, MM. Jacques Gaumont, Luc Granger et Monique Leroux membres du Comité pour un premier mandat échéant le 31 mai 2011, mais ne dépassant pas la durée de leur mandat au Conseil;
3. confie la présidence à Mme Gisèle Desrochers pour la durée de son mandat;
4. confie au Comité des ressources humaines le soin de préparer un projet de son mandat et de le soumettre au Comité de gouvernance;
5. abolit le Comité des personnels.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 11 de 11

Résolutions adoptées à la 521^e séance tenue le
26 février 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 mars 2007

CU-521-17 ABOLITION DU COMITÉ DES FINANCES ET TRANSFERT DE SON MANDAT AU
COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil de l'Université

1. confie au Comité exécutif le mandat du Comité des finances, selon le document A-2/521^e/930 déposé aux archives;
2. accorde un vote prépondérant au chancelier lorsque le Comité exécutif exerce les fonctions du Comité des finances;
3. abolit le Comité des finances.

CU-521-19 RAPPORT SUR LA STRATÉGIE INTERNATIONALE

Le Conseil de l'Université reçoit la Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal, selon le document A-2/521^e/922 déposé aux archives et demande qui lui soit soumis à une prochaine séance, un plan de recrutement.

La secrétaire générale,
Francine Verrier